



ALSH 12/17 ans

Fiche d'inscription 2024/2025

Centre Social

4, rue Anatole Le Braz - 29280 PLOUZANE

☎ 0641859384

Mail : jeunesse@cs-plouzane.fr

Site : www.lacourteechelle.centres-sociaux.fr

NOM : PRENOMS :
Adresse :
Code postal : Ville :
Date de Naissance : Lieu de Naissance :
Téléphone portable :
E-mail :

Renseignements Utiles

Tuteur(s) légal(aux)

Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
.....
*Téléphone :	*Téléphone :
*Autre numéro :	*Autre numéro :
*E-mail :	*E-mail :

Organisme de prestations familiales (CAF/ASA/autres)

. Nom et adresse de l'organisme :

■ N° Allocataire (si CAF : 7 chiffres + 1 lettre)

● L'accueil Jeune a une habilitation **Accueil Collectif de Mineurs**. Nous accueillons des jeunes âgés de 12 à 17 ans sur des créneaux horaires définis



● Horaires d'ouverture

	Espace Eric Tabarly
Période scolaire	Mardi, Jeudi 16H-18H et Vendredi de 16H - 20H Mercredi et Samedi 9H - 12H / 14H - 18H
Période de vacances	Du Lundi au Vendredi 9H - 12H 14H - 18H

● Un document expliquant le fonctionnement de l'accueil jeune du centre social, ses valeurs, ses objectifs est à disposition des parents et jeunes intéressés. Pour le consulter il vous suffit de venir rencontrer les animateurs et leur demander **le projet pédagogique de l'accueil jeune**.

Une contribution de **2 euros** par an et par enfant est obligatoire au moment de l'inscription.

AUTORISATION PARENTALE SUR LA LIBRE UTILISATION DE L'IMAGE ET DE LA VOIX D'UNE PERSONNE MINEURE :

Je soussigné demeurant

Autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle mon enfant apparaît (écrit, audio-visuel, site Internet du centre) et sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans le cadre de l'Accueil Collectif de Mineurs géré par le centre social « La Courte Echelle » à Plouzané. Je reconnais aussi que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à sa vie privée et ne sont pas de nature à lui nuire ou lui causer un quelconque préjudice.

Fait à , le signature :

Conformément à la loi n° 78- du 6 janvier 1978 modifiée, dite « Loi Informatique et Libertés », et au Règlement (UE) « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement, de retrait et de portabilité de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par email à l'adresse suivante : direction.lce@orange.fr de Thomas JEGOU, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

Fonctionnement de l'animation Jeunesse

susciter les prises d'initiatives

D'une discussion entre les jeunes, différentes initiatives peuvent naître et se développer (séjours, spectacles, chantier jeunes...). Elles sont soutenues et encadrées par les animateurs de l'espace jeunes.. Les animateurs sont également force de proposition afin de promouvoir la réflexion collective et le développement de « l'esprit critique ».

Un pas vers l'auto-organisation...

L'espace jeunes est un lieu de rencontre. Il n'y a pas d'obligation à participer à des activités proposées par les jeunes et/ou les animateurs. Les animateurs peuvent accompagner les jeunes à organiser leurs activités, (Prise de contact, budget, réservations...).

Règles pour le fonctionnement du collectif

Des règles de vie sont discutées, réfléchies et validées par les jeunes. Ils doivent donc les respecter dans et hors locaux lorsque les jeunes sont sous la responsabilité de l'équipe de l'animation. (Voir projet pédagogique). Les lois de la République sont non négociables et toute transgression ne sera tolérée dans les locaux et à proximité. Le non-respect des règles de vie ou une attitude contraire au fonctionnement du centre peut entraîner le renvoi provisoire ou définitif du jeune.

Cette exclusion sera expliquée au tuteur et au jeune lors d'une rencontre.

Sécurité

La responsabilité du Centre est engagée dès l'instant où le jeune est présent dans les locaux aux heures d'ouverture ou participe aux activités organisées par le Centre.

Par ailleurs, l'accueil jeune répond aux normes de sécurité et d'encadrement prévues par la législation en vigueur.

Tarifs des sorties et des séjours de vacances

4 tarifs sont proposés en fonction du quotient familial de la famille. (**MERCI DE BIEN PRÉCISER VOTRE N°ALLOCATAIRE EN PREMIÈRE PAGE**)

Tranche	Prise en Charge Centre social du coût de l'activité	reste à charge pour la famille
0 à 700	70%	30%
701 à 1049	50%	50%
1050 à 1680	40%	60%
plus de 1680	30%	70%

Ayant pris connaissance du fonctionnement de l'Accueil de Mineurs de l'association La Courte Echelle, je soussigné....., responsable du(des) enfant(s)

- autorise mon (mes) enfant(s) à participer à l'accueil jeune ainsi qu'aux différentes activités proposées et organisées par le centre social la courte échelle.
- autorise mon enfant à quitter l'accueil avant la fermeture de 18 heures.
- Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise la direction du centre social à prendre, le cas échéant, sur avis du médecin, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Je m'engage à rencontrer les animateurs professionnels du centre social au moins une fois par an, et lorsque cela s'avère nécessaire.

Fait à

Le.....

Signature des tuteurs légaux

Signature du Jeune

